

MAIRIE de DOCELLES

88460



☎ 03 29 33 20 65
Fax 03 29 66 20 20

Docelles, le 31/10/2020

Chères Docelloises, Chers Docellois,

A la suite des annonces faites par le gouvernement, en date du 30 Octobre 2020, voici quelques informations pratiques communiquées par la Préfecture des Vosges sur la mise en œuvre de ce nouveau confinement pour les 4 prochaines semaines.

Les Services Publics restent ouverts.

A l'échelle communale, les services administratifs et autres seront organisés comme suit :

La Mairie reste ouverte les Lundis Mercredis Vendredis : 16 H 30 – 18 H 30
et les Mardis Jeudis 10 H 30 – 12 H

L'Agence Postale conserve ses horaires habituels.

La Bibliothèque Municipale est fermée.

La Maison France Services Docelles (Ex MSAP) reçoit sur RDV uniquement.

Les Mariages peuvent être célébrés : 6 personnes maximum et 1 élu procédant au mariage

Les Réunions de Conseils Municipaux sont autorisées sans public.

Les Ecoles, Crèches restent ouvertes. Le protocole sanitaire est relevé au niveau 2 :

- Port du masque obligatoire pour les enfants de + de 6 ans.

Une attestation permanente de déplacement pour raisons de trajets scolaires sera délivrée par les chefs d'établissements.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune fermés : toutes les salles municipales (salle Multi-Activités, Salle Polyvalente, Salle Espace Forme, Bibliothèque, Ancienne Perception).

Les autres ERP de la commune ouverts : groupe scolaire, garderie / aide aux devoirs, cantine, maison médicale.

Les parcs et jardins restent accessibles au public.

Le ramassage des ordures ménagères par le SICOVAD reste inchangé.

Les Collectes de sang : ouverture de salle autorisée.

Les Règles relatives au port du masque dans tous les ERP :

Port du masque obligatoire pour les personnes de + de 11 ans

Recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans

Dans l'espace public (dehors), port du masque obligatoire pour les personnes de + de 6 ans dès que 6 personnes sont réunies et de toute façon aux abords des écoles, des crèches et des points d'arrêts des transports en commun.

Les offices religieux de la Toussaint et les visites au cimetière sont autorisés dimanche 1^{er} Novembre 2020.

Les lieux de culte restent ouverts au public mais sans rassemblements, ni réunions, ni cérémonies. Seules, les cérémonies funéraires sont autorisées – maximum 30 personnes avec port du masque obligatoire.

La Cérémonies du 11 Novembre 2020 : maintenue au monument uniquement dans le respect des gestes barrières.

Pour les déplacements autorisés, vous munir d'une attestation de déplacement disponibles sur le site de la mairie : www.docelles.fr et sur l'application illiwap : <https://station.illiwap.com/fr/public/docelles> 88135

Par ailleurs, des attestations ont été mises à disposition par la Mairie chez les commerçants, la Maison Médicale, l'agence Postale, la Maison France Services Docelles (EX MSAP).

N° utiles : Mairie Tél : 03.29.33.20.65 (répondeur) - mairie.docelles@wanadoo.fr – Mr le Maire Tél : 06.24.97.33.64

L'impression du Flash Infos AUTOMNE étant achevée avant ces annonces, il s'entend que toutes les activités, animations mentionnées dans la partie « Zoom Culture Associations » et RAM, sont soit stoppées, annulées ou reportées.

Annexe : établissements dont les activités listées ci-après peuvent accueillir le public dans le respect des gestes barrières

- Entretien, réparation et contrôle technique de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles ;
- Commerce d'équipements automobiles et réparation de motocycles et cycles ;
- Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles ;
- Commerce de détail de produits surgelés ;
- Commerce d'alimentation générale ;
- Supérettes ;
- Supermarchés ;
- Magasins multi-commerces ;
- Hypermarchés ;
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de pain, pâtisserie en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé ;
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, hors produits alcoolisés, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route ;
- Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ;
- Commerces de détail d'optique ;
- Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie ;
- Commerce de détail alimentaire sur évenaires sous réserve, lorsqu'ils sont installés sur un marché, des dispositions de l'article ;
- Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- Location et location-bail de véhicules automobiles ;
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens ;
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles ;
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction ;
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication ;
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques ;
- Réparation d'équipements de communication ;
- Blanchisserie-teinturerie ;
- Blanchisserie-teinturerie de gris ;
- Blanchisserie-teinturerie de détail ;
- Activités financières et d'assurance ;
- Commerce de gris ;
- Jardineries